



1ère Compagnie d'Arc U.S.M. Gagny

Les Archers de la Cie d'Arc de Gagny ont le plaisir de vous inviter à participer à leur

Parcours Nature de Jablines

Sélectif pour les Championnats de France Nature 2022

Dimanche 17 octobre 2021

Ce concours sera Support du

Championnat Départemental CD75 et CD77

Archers des CD75 CD77 prioritaires à l'inscription jusqu'au 03 octobre.

Toutes les mesures sanitaires seront prises en fonction des obligations du moment, et en cas d'annulation les inscriptions seront intégralement remboursées. A ce jour, **Pass Sanitaire** en vigueur.

(prendre connaissance des mesures sanitaires en page 2)

Concours ouvert à tous les archers sous licence compétition FFTA
21 cibles x 2 - blasons et/ou distances changés à la pause
limité à 84 archers* - 4 archers peloton dont 2 maxi du même club
(*) Limite pouvant être portée à 105 archers selon autorisation.



Ile de Loisirs
Jablines-Annet
48° 54' 59.20 N
02° 44' 10.65 E



07h45 à 08h30

Ouverture du greffe
Formation pelotons
Echauffement

08h45

Départ des pelotons

09h00

Début des tirs



Niv. Physique : **Facile**
Niv. Technique : **Moyen**



Panier repas - 6€
réservation obligatoire

1 Sandwich (1/2 bag.
poulet-crudités-œuf)
1 bout. eau 50cl
1 pâtisserie



Tarif unique = **10€**
Panier repas = **6€**

N° affiliation FFTA 08 93 227



Pour vous inscrire

Inscription obligatoire, aucune inscription sur place le jour du concours !

<http://1erecompagniedarcdegagny.fr/mandats/>



JE M'INSCRIS

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement.

Chèque à l'ordre de : 1ère Cie d'Arc U.S.M. Gagny
adressé à : Thierry HAUS 16 Avenue RONSARD 93220 GAGNY

Toute annulation devra être signalée **72 heures avant** le concours pour pouvoir être remboursée.

Site internet <http://1erecompagniedarcdegagny.fr/>

Contact concours@1erecompagniedarcdegagny.fr



Vente de café, boissons fraîches (eau, sodas, jus de fruits en canette)
avant et après le concours. Le 1er café est offert.





Parcours Nature
Dimanche 17 octobre 2021
Ile de Loisirs de Jablines

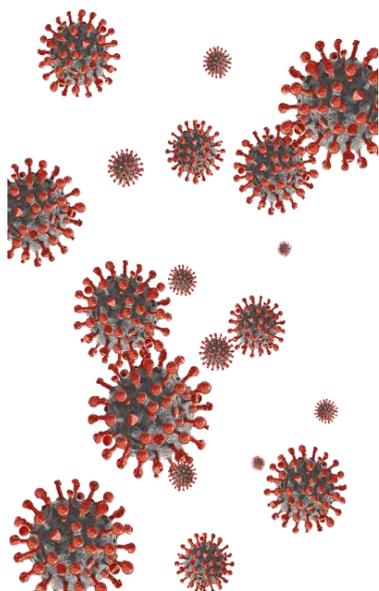
Mesures sanitaires Covid-19
Version 01 du 14-08-21



Pass Sanitaire
obligatoire pour accéder
à l'Ile de Loisirs de
Jablines-Annet



Apportez votre stylo
pour remplir votre
feuille de marque.



Dans la mesure du possible, nous mettrons tout en œuvre afin de garantir la sécurité sanitaire de tous.

Respect des consignes sanitaires préfectorales et locales.

Communication FFTA du 21 juillet 2021 : " Le Ministère chargé des Sports a publié ce mardi soir le détail d'application du pass sanitaire dans le sport. Des mesures applicables dès ce mercredi 21 juillet 2021. Dans le détail, seuls les équipements recevant du public et accueillant plus de 50 personnes simultanée sont concernés par les mesures. Il s'agira dès lors de demander aux participants de présenter un pass sanitaire valide pour accéder au lieu de pratique. Les manifestations soumises au pass sanitaire seront par ailleurs dispensées du port du masque, mais pas du respect des protocoles en vigueur. "

En raison de la situation sanitaire, le port du masque sera obligatoire en dehors des pas de tir.

Nous nous réservons le droit d'annuler cette compétition en fonction de l'évolution de la Covid. Si tel était le cas, chacun sera informé de la décision et aucun chèque de règlement ne sera encaissé avant la compétition.

Si lors du contrôle votre "pass sanitaire" n'est pas valide, l'accès à la compétition vous sera refusé et ne donnera pas droit au remboursement des frais d'inscription.

Affichage des règles sanitaires à respecter et annonces micro avant le départ.

Accès à l'Ile de Loisirs et au terrain de la compétition

L'accès à l'Ile de Loisirs de Jablines est libre Concernant le parcours au Lac Nord, l'accès sera limité aux bénévoles de la Cie, aux Services Techniques de l'Ile de Loisirs, aux compétiteurs dont l'inscription aura été validée par le Responsable " Greffe ", aux arbitres de la compétition et aux invités de la Cie. Le public sera invité à rester sur le grand chemin qui fait le tour du lac.

Complément d'information sur la compétition

Le nombre de place est limité à maximum 84 archers (105 archers si autorisation).

Durant toute la compétition, le port du masque est obligatoire pour tout individu présent, qu'il soit organisateur, arbitre, compétiteur, spectateur, ... Seuls les archers pourront enlever leur masque **sur le pas de tir uniquement.**

Les archers devront, en toutes circonstances, respecter une distance de sécurité.

Sur le pas de tir, c'est un Parcours Nature, donc 1 archer à la fois aux piquets de tir.

La restauration : livraison uniquement des paniers repas commandés à l'inscription.

Sur place, vente de boissons fraîches (eau, sodas, jus de fruits en canette), avant et après le concours et à la pause du déjeuner.

Remise des récompenses

Les médailles des Championnats CD75 & CD77 seront remises par les Comités Départementaux.

La Cie de Gagny attribuera 5 lots par tirage au sort. Les lots seront déposés sur une table et à l'appel de leur nom, les 5 archers récompensés viendront récupérer sur la table un lot.

A disposition de tous pendant toute la durée de la compétition

De gel hydro alcoolique sera à disposition (greffe, buvette, table des arbitres).

!! Apportez votre stylo, votre gel et votre masque.

**LE NON RESPECT DES MESURES SANITAIRES
PEUT ENTRAÎNER LE REFUS D'ACCES AU CONCOURS.**